Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_183-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_183

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Gestion des assemblées

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	54

Objet de la délibération:
Conseils d'administration des collèges et des lycées de la Dracénie - Remplacement et désignation d'un représentant au collège Émile Thomas et au lycée Léon Blum de Draguignan

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Raymond GRAS pouvoir à Daniel MARIA, Richard STRAMBIO pouvoir à Nicole FANELLI, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Christine PREMOSELLI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Claude PIANETTI, Bernard CHILINI, Sophie DUFOUR, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Caroline COLLOMBAT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Michèle PELASSY, Laure REIG, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory LOEW

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_183-DE

Par délibération n° C_2015_001 du 19 février 2015, le Conseil d'agglomération a désigné les représentants de la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour siéger au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées de la Dracénie comme suit :

Établissement	Commune	Membre titulaire	Membre suppléant
Collège Jacques PREVERT	Les Arcs-sur-Argens	Fabrice MAGAUD	Gilbert GALLIANO
Collège Emile THOMAS	Draguignan	David SONNEVILLE	Alain VIGIER
Collège Général FERRIE	Draguignan	Brigitte DUBOUIS	Alain VIGIER
Collège Jean ROSTAND	Draguignan	Brigitte DUBOUIS	Alain VIGIER
Lycée Léon BLUM	Draguignan	David SONNEVILLE	Alain VIGIER
Collège Jean CAVAILLES	Figanières	Daniel MARIA	Bernard CHILINI
Collège Thomas EDISON	Lorgues	Serge BALDECCHI	Jean-Pierre MOMBAZET
Lycée Thomas EDISON	Lorgues	Serge BALDECCHI	Jean-Pierre MOMBAZET
Collège la PEYROUA	Le Muy	Bernard CHARDES	Françoise LEGRAIEN
Lycée du VAL D'ARGENS	Le Muy	Liliane BOYER	Sylvain SENES
Collège Paul-Emile VICTOR	Vidauban	Claude PIANETTI	Malika GUELLATI

Par ailleurs, il est rappelé que les représentants de la Communauté d'Agglomération Dracénoise appelés à siéger au Conseil d'administration du Lycée Jean Moulin de Draguignan, désignés par délibération n° C_2014_100 du 26 juin 2014, sont :

- Monsieur Jean-Daniel SANTONI, en tant que titulaire,
- Madame Anne-Marie COLOMBANI, en tant que suppléante.

La démission du mandat de Conseiller municipal de la commune de Draguignan de Monsieur David SONNEVILLE au mois de juin dernier conduit à la fin de son mandat de Conseiller communautaire. Il convient donc de pourvoir à son remplacement pour représenter la Communauté d'Agglomération Dracénoise dans les Conseils d'administration des collèges et lycée de la Dracénie.

Sont candidats aux postes de représentants de la Communauté d'Agglomération Dracénoise au sein du collège Emile THOMAS

- Monsieur Alain VIGIER, en tant que titulaire,
- Monsieur Grégory LOEW, en tant que suppléant.

Aucun autre candidat ne se déclare en séance.

Sont candidats aux postes de représentants de la Communauté d'Agglomération Dracénoise au sein du lycée Léon BLUM :

- Monsieur Grégory LOEW, en tant que titulaire,
- Monsieur Alain VIGIER, en tant que suppléant.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_183-DE

Aucun autre candidat ne se déclare en séance.

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (Cf. article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi). Toutefois, le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée. Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- désigner un représentant titulaire en la personne de Monsieur Alain VIGIER et un représentant suppléant en la personne de Monsieur Grégory LOEW, appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du collège Émile Thomas à Draguignan,

- désigner un représentant titulaire en la personne de Monsieur Grégory LOEW et un représentant suppléant en la personne de Alain VIGIER, appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du lycée Léon Blum à Draguignan.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 19/12/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.